



Revision de la pension alimentaire

Par **titidemontparnasse**, le **24/05/2011** à **01:02**

Bonjour, je suis en instance de divorce, je suis loger dans un foyer dont le loyer est de 140 € par moi, je verse une pension alimentaire de 450€ par mois pour 3 enfants pour un salaire de 1650€ net et 2045€ net imposable; l'ensemble de mes charges pension et loyer compris est de 700€ je ne peux pas avoir de logement social en effet si je devais payer un "vrai" loyer avec tout ce qui va avec (assurance, électricité, gaz, téléphone, impôt locaux ...) je n'arriverais pas, un logement T1 à Paris étant d'environ 500€, alors que j'ai besoin d'un T3 pour accueillir mes enfants, ce genre de logement me reviendrait à 800€, le juge m'a débouté de ma demande de révision de la pension en effet je fais des heures supplémentaires pour me sortir de mes dettes, (les heures supplémentaires étant défiscalisées, elles n'apparaissent pas dans le montant net imposable mais sont visibles sur les fiches de payes) je me trouve dans une impasse, je gagne trop pour avoir une révision de la pension, pas assez pour avoir un logement social, je travaille depuis 1972 j'ai 57 ans, et je suis malade atteinte de deux affections longue durée, j'ai fait embaucher ma femme par mon employeur c'est la seule à trouver son amant, celui-ci vit chez moi maintenant ! le juge est informé de l'état des lieux à la première audience, ce qui prouve que le droit n'est pas la justice ! donc ma question est-elle de faire ? arrêter les heures supplémentaires me mettre à la retraite ! ? merci pour votre aide